

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Presaturated wipes containing 100% Isopropyl alcohol. (1000SCFL)</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Numéro de la FDS</b>	1000SCFL IATA	
<b>Code du produit</b>	PSPS0030, PSQT0002, PSQT1292, SW250024, SW420044, SW420066, SW420129, SW420137, SW420138, SW420145, SW420173, SW420211, SWPP0004	
<b>Usage recommandé</b>	Lingette pour nettoyage critique.	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utilisations autres que l'utilisation recommandée.	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Nom de la société</b>	Contec, Inc.	
<b>Adresse</b>	525 Locust Grove Spartanburg, SC 29303 États-Unis	
<b>Téléphone</b>	1-864-503-8333	
<b>E-mail</b>	SDS@contecinc.com	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Appeler CHEMTREC jour et nuit  États-Unis/Canada : 1.800.424.9300 Mexique: 1.800.681.9531 Hors États-Unis/Canada : +1.703.527.3887	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage.
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Bien que le produit dans son ensemble soit en format solide, le produit ne répond pas à la définition OSHA HCS d'un solide inflammable selon l'annexe B à 1910.1200 - Critères de danger physique, sections B.7.1 et B.7.2 ou au Règlement sur les produits dangereux du Canada, sous-partie 7 .

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Substances

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propan-2-ol		67-63-0	100

**Remarques sur la composition** STOT SE 3: Inhalation: Non pertinent en raison de la forme du produit dans son état de fabrication et d'expédition.  
Toutes les concentrations sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### Contact avec la peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Ingestion

Sans objet compte tenu de la forme du produit. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

#### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Peut brûler avec une flamme invisible. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Oxydes de carbone. Composés organiques.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau.

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

#### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

#### Risques d'incendie généraux

Solide contenant un liquide inflammable.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Éviter le rejet dans l'environnement. La solution de solvant liquide est miscible à l'eau. Les déversements sont très peu probables, car le tissu de la lingette a absorbé la solution de solvant liquide. En cas de déversement, contenir avec un absorbant inerte. Recueillir les lingettes avec un outil anti-étincelles et absorber ou essuyer tout liquide résiduel. Mettre le matériel dans un récipient approprié.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

**7. Manutention et stockage****Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

ATTENTION! Les lingettes usagées peuvent prendre feu si elles ne sont pas correctement jetées ou stockées à proximité de sources d'inflammation. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Maintenir les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Limites d'exposition professionnelle****États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)**

Substance	Type	Valeur
Propan-2-ol	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

**Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**

Substance	Type	Valeur
Propan-2-ol	STEL	984 mg/m3
		400 ppm
	TWA	492 mg/m3
		200 ppm
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m3
		400 ppm
	TWA	492 mg/m3
		200 ppm

**Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)**

Substance	Type	Valeur
Propan-2-ol	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

**Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Substance	Type	Valeur
Propan-2-ol	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

**Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)**

Substance	Type	Valeur
Propan-2-ol	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
		500 ppm
	TWA	983 mg/m3
		400 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées**

Substance	Type	Valeur
Propan-2-ol	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Substance	Type	Valeur
Propan-2-ol	STEL	1230 mg/m3
		500 ppm
	TWA	985 mg/m3
		400 ppm
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
		500 ppm
	TWA	985 mg/m3
		400 ppm

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées**

Substance	Type	Valeur
Propan-2-ol	15 minutes	400 ppm
	8 heures	200 ppm
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	15 minutes	400 ppm
	8 heures	200 ppm

## Valeurs biologiques limites

### ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Substance	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Propan-2-ol	40 mg/l	Acétone	Urine	*
Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

### Directives au sujet de l'exposition

Suivre les procédures standard de surveillance.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les taux de renouvellement de l'air doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Non nécessaire dans des conditions normales.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Prenez connaissance des informations communiquées par le fabricant concernant la perméabilité et les délais de rupture, et les conditions particulières au lieu de travail (contrainte mécanique, temps de contact).  
Matériaux recommandés : Polyéthylène. Néoprène. Polyéthylène chloré (ou polyéthylène chlorosulfoné). Le caoutchouc naturel. Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc nitrile / Latex nitrile - NBR. Stratifié alcool vinylique d'éthyle ("EVAL").  
Matières non-appropriées: Alcool polyvinylique (PVA).

##### Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Non nécessaire dans des conditions normales. Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

#### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

### Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer.  
Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

#### État physique

Solide.

#### Forme

Lingettes saturées de liquide.

#### Couleur

Incolore.

### Odeur

De type alcool.

### Seuil olfactif

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

### pH

La propriété chimique n'a pas été mesurée. (IPA)

### Point de fusion et point de congélation

-90 °C (-130 °F) (IPA)

### Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

83 °C (181.4 °F) (IPA)

### Point d'éclair

11.7 °C (53.06 °F) Coupelle fermée (IPA)

### Taux d'évaporation

3 (IPA)

### Inflammabilité (solides et gaz)

Les lingettes brûleront dans un incendie.

## Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%) 2 % (IPA)

Limite d'explosibilité - supérieure (%) 12 % (IPA)

Tension de vapeur 4.4 kPa (IPA) (20 °C (68 °F))

Densité de vapeur 2.1 (Air=1) (IPA)

Densité relative 0.79 (Eau=1,0) (IPA) (20 °C (68 °F))

## Solubilité

Solubilité (eau) Miscible à l'eau. (IPA)

Coefficient de partage n-octanol/eau -0.05 (IPA)

Température d'auto-inflammation 399 °C (750.2 °F) (IPA)

Température de décomposition La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Viscosité 1.07 mPa·s (IPA) (20 °C (68 °F))

## Autres informations

Densité 129.28 mg/m<sup>3</sup>

Viscosité dynamique 0.58 mPa·s (75 °C (167 °F))

Propriétés explosives Non explosif.

Chaleur de combustion (NFPA 30B) 27.4 kJ/g

Viscosité cinématique 0.7339 mm<sup>2</sup>/s (IPA) estimation

Formule moléculaire C<sub>3</sub>H<sub>8</sub>O

Masse moléculaire 60.1 g/mole

Propriétés comburantes Non oxydant.

Pourcentage de matières volatiles 100 % (IPA)

Tension superficielle 20.93 mN/m (25 °C (77 °F))

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Acides forts. Agents comburants forts. Halogènes Aldéhydes. Matières organiques halogénées.

**Produits de décomposition dangereux** La combustion peut produire : Oxydes de carbone et autres substances organiques.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Aucun risque lié à l'inhalation dans des conditions d'utilisation normales. Toutefois : Une inhalation prolongée de vapeurs peut être nocive. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.

**Contact avec la peau** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Contact avec les yeux** Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : Contact direct: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion** Sans objet compte tenu de la forme du produit.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Non pertinent en raison de la forme du produit dans son état de fabrication et d'expédition.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

##### Aiguë

##### **Cutané**

DL50	Lapin	12870 mg/kg
------	-------	-------------

##### **Inhalation**

##### *Vapeur*

CL50	Rat	72.6 mg/l, 4 heures
------	-----	---------------------

##### **Orale**

DL50	Rat	4710 mg/kg
------	-----	------------

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : Contact direct: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

**Cancérogénicité** Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### **Carcinogènes selon l'ACGIH**

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
---------------------------	---

#### **Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
---------------------------	--

#### **Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
---------------------------	--

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé. Toutefois : À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Autres informations** Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

##### **Aquatique**

##### *Aiguë*

Crustacés	CL50	Daphnia magna	> 10000 mg/l, 24 heures
-----------	------	---------------	-------------------------

Poisson	CL50	Pimephales promelas	9640 mg/l, 96 heures
---------	------	---------------------	----------------------

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
<i>Chronique</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 21 Jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	141 mg/l, 16 Jours
			30 mg/l, 21 Jours
<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le potentiel de bioconcentration est faible (FBC).		
<b>Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau</b>			
	Presaturated wipes containing 100% Isopropyl alcohol. (1000SCFL) (CAS 67-63-0)	-0.05, (IPA)	
	Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	0.05	
<b>Mobilité dans le sol</b>	L'isopropanol est très mobile dans les sols.		
<b>Autres effets nocifs</b>	Ce produit est un composé organique volatil qui peut contribuer à la création photochimique d'ozone.		

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Les lingettes usagées doivent être éliminées dans un récipient fermé. Éliminer les lingettes usagées avec les déchets secs en décharge.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN3175
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol)
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	4.1
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dangers environnementaux</b>	Non
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

<b>UN number</b>	-
<b>UN proper shipping name</b>	IATA: Not permitted for transport.
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	-
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	-
<b>Environmental hazards</b>	No
<b>Special precautions for user</b>	IATA classification is not relevant as the material is not transported by air.

#### IMDG

<b>UN number</b>	UN3175
<b>UN proper shipping name</b>	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isopropanol)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	4.1
<b>Subsidiary risk</b>	-



<b>Packing group</b>	II
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No
<b>EmS</b>	F-A, S-I
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Non déterminé(e).

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 22-Mai-2024

**Date de la révision** -

**Version n°** 01

**Autres informations** Contact supplémentaire:  
Maclsaac & Associates  
440 Gloucester Street, Suite 2111  
Ottawa, Ontario, K1R 7T8 Canada  
+1 (613) 236-2250

**Liste des abréviations** CE50 : concentration produisant 50 % d'effet.  
IATA : Association du transport aérien international.  
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.  
CL50 : concentration létale médiane.  
DL50 : dose létale, 50 %.  
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.  
NOEC : Concentration sans effet observé.  
STEL : Limite d'exposition de courte durée.  
TMD : Transport des Marchandises Dangereuses.  
TWA : Valeur moyenne pondérée dans le temps.

**Avis de non-responsabilité** Contec, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.